

MILLENIUM ACTION STMICROELECTRONICS

SEPT 20

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Ce titre de créance risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type action.

Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+¹). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance.

Période de commercialisation : du 30 juillet 2020 au 21 septembre 2020. La période de commercialisation peut être close à tout moment.

Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de Millenium Action STMICROELECTRONICS Sept 20 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Code ISIN : FR0013524824

¹ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

**COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Millenium Action STMicroelectronics Sept 20 est un titre de créance qui présente un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

POINTS CLÉS

- ❖ **Une exposition à la performance de l'action STMicroelectronics NV** (« l'Action »), dividendes non réinvestis.
- ❖ **Le versement d'un coupon de 1,75 %¹ au titre du trimestre**, si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 80 % de son Cours Initial à une Date d'Observation Trimestrielle ou à la Date d'Observation Finale.
- ❖ **Un mécanisme automatique de remboursement anticipé possible dès la fin du 4^e trimestre**, si le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial à une Date d'Observation Trimestrielle.
- ❖ **Un remboursement du Capital Initial¹ à l'échéance** si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale.
- ❖ **Une perte en capital partielle ou totale**, si le cours de l'Action est strictement inférieur à 60 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Millenium Action STMicroelectronics Sept 20, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 21 septembre 2020 jusqu'à la Date d'Échéance (le 7 octobre 2030) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 21 septembre 2020 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Millenium Action STMicroelectronics Sept 20, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

¹ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

AVANTAGES/INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À l'issue des trimestres 1 à 40, si à une Date d'Observation Trimestrielle ou à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est supérieur ou égal à 80 % de son Cours Initial, l'investisseur bénéficie d'un **versement de coupon de 1,75 %¹ au titre du trimestre**.
- À l'issue des trimestres 4 à 39, si à une Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme automatique de remboursement anticipé**, et récupère **l'intégralité de son Capital Initial¹**.
- À l'échéance des 40 trimestres, si Millenium Action STMicroelectronics Sept 20 n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial¹**, si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale.

INCONVÉNIENTS

- **Le titre de créance présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique anticipé ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est strictement inférieur à 60 % de son Cours Initial). La valorisation de Millenium Action STMicroelectronics Sept 20 à l'échéance est très sensible à une faible variation du cours de l'Action autour du seuil de 60 % de son Cours Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 4 à 40 trimestres, soit de 1 à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité au coupon de 1,75 %¹ au titre de chaque trimestre**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du cours de l'Action (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'Action.**
- **L'investisseur ne profite pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents tels que les indices de marchés actions.**
- Dans un contexte de marché fortement baissier où l'Action clôture à un **cours strictement inférieur à 80 % de son Cours Initial** à chaque Date d'Observation Trimestrielle et à la Date d'Observation Finale, **aucun coupon ne sera versé**.

¹ Hors frais, commissions, et hors fiscalité prélèvements sociaux et applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE VERSEMENT DE COUPON TRIMESTRIEL

Du 1^{er} au 40^e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle ou à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est supérieur ou égal à 80 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit¹ à la Date de Paiement de Coupon correspondante :

UN COUPON DE 1,75 % AU TITRE DU TRIMESTRE

Si le cours de l'Action est strictement inférieur à 80 % de son Cours Initial, l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre du trimestre écoulé.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Du 4^e au 39^e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial, un mécanisme automatique de remboursement anticipé est activé, et l'investisseur reçoit¹ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

LE CAPITAL INITIAL

(soit un TRA brut² compris entre 0,18 % et 7,14 %⁴ | soit un TRA net³ compris entre -0,82% et 6,07 %⁴)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé Millenium Action STMicroelectronics Sept 20 s'arrête ; sinon le titre de créance continue jusqu'à l'échéance.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date d'Observation Finale, le 23 septembre 2030, si le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le cours de clôture de l'Action par rapport à son Cours Initial.

CAS FAVORABLE

Si le cours de clôture de l'Action est supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit¹ le 7 octobre 2030 :

LE CAPITAL INITIAL

(soit un TRA brut² compris entre 0 % et 7,14 %⁴ | soit un TRA net³ compris entre -1,00 % et 6,07 %⁴)

CAS DÉFAVORABLE

Si le cours de clôture de l'Action est strictement inférieur à 60 % de son Cours Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit¹ le 7 octobre 2030 :

LA VALEUR FINALE⁵ DE L'ACTION

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du cours de l'Action. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

(soit un TRA brut² inférieur à -4,96 % | soit un TRA net³ inférieur à -5,91 %)

L'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé (possible à chaque Date d'Observation Trimestrielle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est en baisse par rapport à son Cours Initial, alors le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est pas activé et Millenium Action STMicroelectronics Sept 20 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Trimestrielle.

¹ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux et applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

² TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

³ TRA net : désigne le TRA brut net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et est calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux.

⁴ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 1,75 % à chaque Date de Paiement de Coupon (du trimestre 1 à 39) et de l'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé au trimestre 39.

⁵ La Valeur Finale de l'Action est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

FACTEURS DE RISQUES

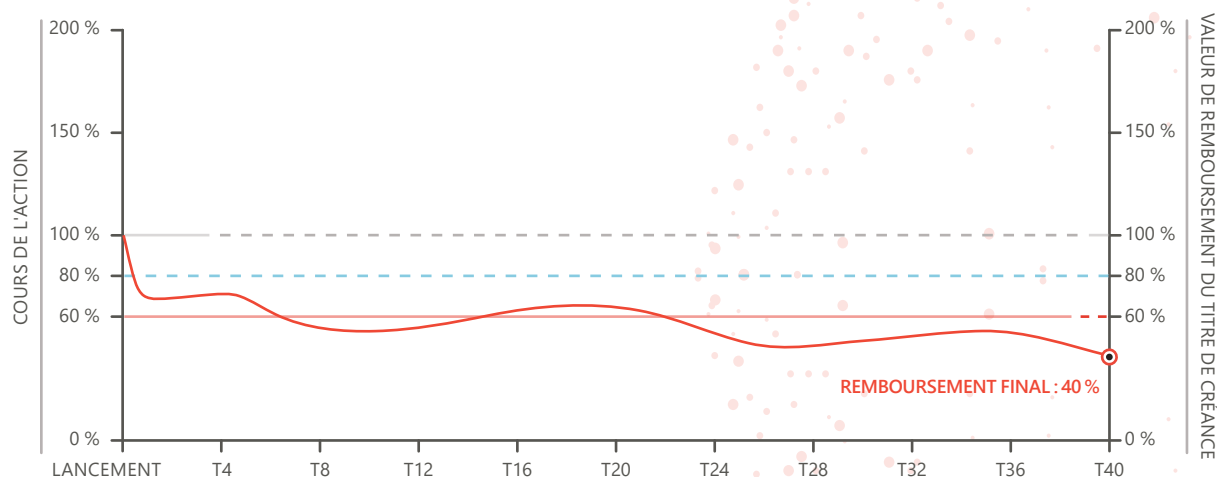
Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital et/ou risque de coupons faibles voire nuls lié au sous-jacent** : Le remboursement du capital et les montants ou le nombre de coupons dépendent de la performance du sous-jacent. Ceux-ci seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, accentuée, le cas échéant, par les termes de la formule (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement), les investisseurs pourraient percevoir un montant ou un nombre de coupons faibles voire nuls, subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant les sous-jacents** : En cas de survenance de certains événements affectant l'Émetteur du sous-jacent ou le sous-jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME



- ÉVOLUTION DE L'ACTION
- VALEUR DE REMBOURSEMENT DU TITRE DE CRÉANCE
- - - SEUIL DE VERSEMENT DE COUPON
- VERSEMENT DE COUPON
- - - SEUIL ACTIVANT LE MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ
- - - SEUIL DE PERTE DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est strictement inférieur à 80 % de son Cours Initial. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit aucun coupon.

À la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est égal à 40 % de son Cours Initial (soit une baisse de 60 %) : l'investisseur reçoit la Valeur Finale¹ de l'Action, soit 40 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du cours de l'Action, soit une perte de 60 %.

Remboursement final : 40 % du Capital Initial
Valeur totale des coupons versés : 0 %
TRA brut² : -8,71 % (identique à celui de l'Action⁴)
TRA net³ : -9,63 %

¹ La Valeur Finale de l'Action est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

² TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

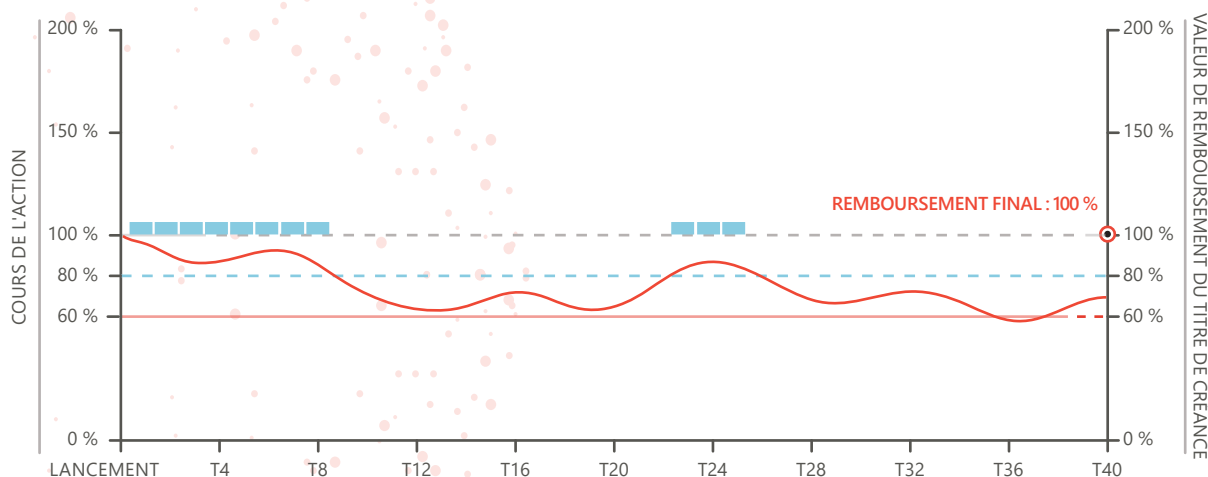
³ TRA net : désigne le TRA brut net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et est calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux.

⁴ Pour un investissement direct dans l'Action, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'Action.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ MODÉRÉMENT BAISSIER À LONG TERME



- ÉVOLUTION DE L'ACTION
- VALEUR DE REMBOURSEMENT DU TITRE DE CRÉANCE
- - - SEUIL DE VERSEMENT DE COUPON
- VERSEMENT DE COUPON
- - - SEUIL ACTIVANT LE MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ
- - - SEUIL DE PERTE DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

- À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est pas activé.
- Des trimestres 1 à 8 et 23 à 25, lors des Dates d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est supérieur à 80 % de son Cours Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 1,75 % au titre de chacun de ces 11 trimestres.
- À la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est égal à 70 % de son Cours Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du cours de l'Action à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial

Valeur totale des coupons versés : 19,25 %

TRA brut¹ : 2,03 % (contre -3,49 % pour l'Action³)

TRA net² : 1,01 %

¹ TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

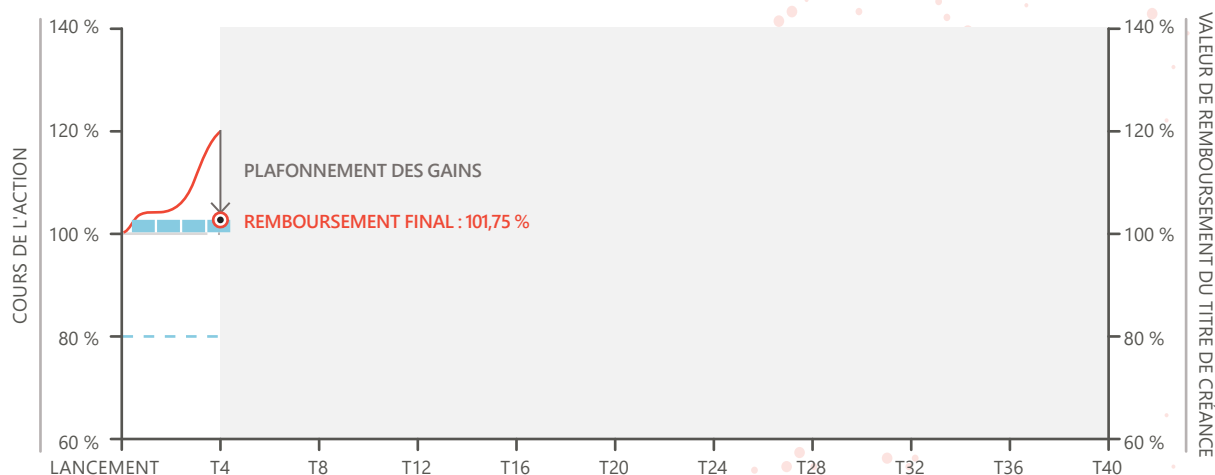
² TRA net : désigne le TRA brut net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et est calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux.

³ Pour un investissement direct dans l'Action, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'Action.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO FAVORABLE : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME



- ÉVOLUTION DE L'ACTION
- VALEUR DE REMBOURSEMENT DU TITRE DE CRÉANCE
- - - SEUIL DE VERSEMENT DE COUPON
- VERSEMENT DE COUPON
- - - SEUIL ACTIVANT LE MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ
- FIN DE VIE DU TITRE DE CRÉANCE

Des trimestres 1 à 3, lors des Dates d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est supérieur à 80 % de son Cours Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 1,75 % au titre de chacun de ces 3 trimestres.

À la 4^e Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est égal à 120 % de son Cours Initial : le mécanisme automatique de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un coupon de 1,75 % au titre du trimestre. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du cours de l'Action (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 101,75 % du Capital Initial

Valeur totale des coupons versés : 7 %

TRA brut¹ : 6,90 % (contre 19,19 % pour l'Action³)

TRA net² : 5,84 %

¹ TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

² TRA net : désigne le TRA brut net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et est calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux.

³ Pour un investissement direct dans l'Action, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'Action.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'ACTION STMICROELECTRONICS NV

STMicroelectronics NV figure parmi les leaders mondiaux du marché des semi-conducteurs. Ses clients couvrent toute la gamme de produits de détection et puissance, de composants pour l'automobile et de solutions de traitement embarqué. De la gestion et l'économie d'énergie, à la confidentialité et la sécurité des données, de la santé et le bien-être aux appareils intelligents grand public, chez soi, en voiture ou au bureau, en se divertissant ou en travaillant, les produits ST sont présents partout où la microélectronique apporte une contribution positive et novatrice au quotidien. STMicroelectronics perfectionne la technologie pour mieux profiter de la vie et impose ainsi son concept de "life augmented".

Le cours de l'Action est calculé dividendes non réinvestis.

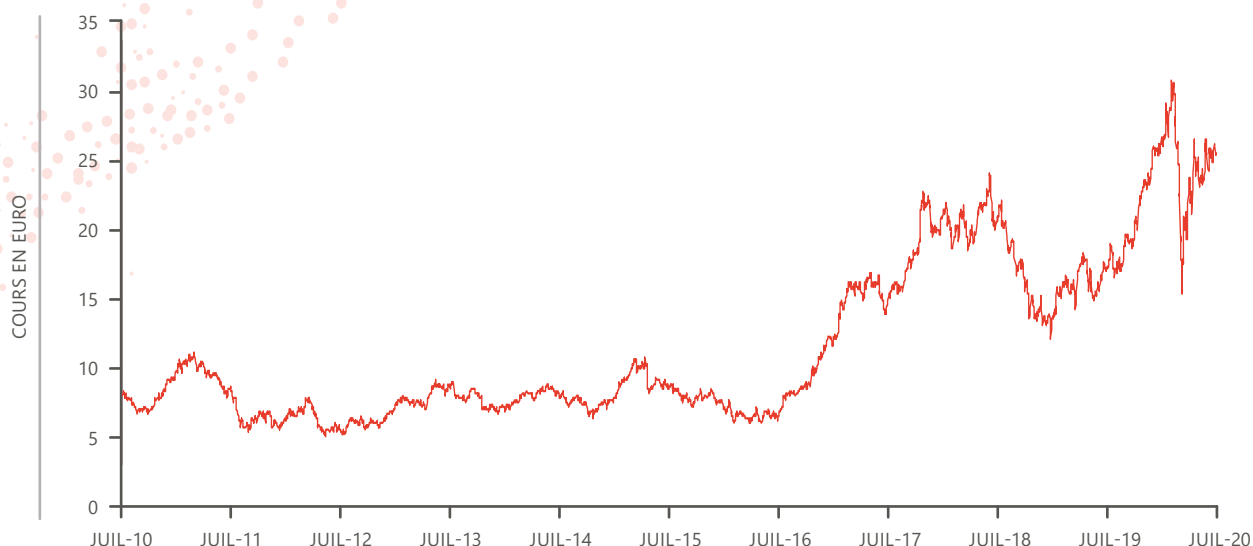
Le cours de l'action STMicroelectronics NV est accessible entre autres sur le site www.boursorama.com/cours/1rPSTM/, ainsi que sur différents sites d'informations financières. Ticker Bloomberg : STM FP ; code ISIN : NL0000226223.

Pour plus d'informations sur les résultats de STMicroelectronics NV, veuillez vous rendre directement sur le site <https://investors.st.com/>

Source : Boursorama au 09/07/2020

ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'ACTION DIVIDENDES NON RÉINVESTIS

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Source : Bloomberg (du 09/07/2010 au 09/07/2020)

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

| | |
|--|--|
| Type | Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure. |
| Émetteur | Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital). |
| Garant | Natixis (S&P : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+ au moment de la rédaction de la brochure). Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation. |
| Garantie en capital | Pas de garantie en capital, ni au cours de vie ni à l'échéance. |
| Code ISIN | FR0013524824 |
| Devise | Euro (€) |
| Valeur nominale | 1 000 € |
| Prix d'Émission | 100 % de la Valeur Nominale |
| Période de commercialisation | Du 30 juillet 2020 (09H00 CET) au 21 septembre 2020 (17H00 CET) |
| Durée d'investissement conseillée | 10 ans |
| Sous-jacent | Action STMicroelectronics NV (Ticker Bloomberg : STM FP ; code ISIN : NL0000226223), dividendes non réinvestis |
| Date d'Émission | 30 juillet 2020 |
| Date d'Observation Initiale | 21 septembre 2020 |
| Dates d'Observation Trimestrielle | Tous les 21 de chaque trimestre à partir du 21 décembre 2020 (inclus) jusqu'au 21 juin 2030 (inclus) ou le Jour de Bourse suivant si le 21 du trimestre n'est pas un Jour de Bourse. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de l'Action est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés. |
| Dates de Paiement de Coupon | Le 10 ^e Jour de Bourse suivant la Date d'Observation Trimestrielle ou la Date d'Observation Finale, à partir du 4 janvier 2021 (inclus) jusqu'à la Date d'Échéance (incluse). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de l'Action est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés. |
| Dates de Remboursement Automatique Anticipé | Le 10 ^e Jour de Bourse suivant l'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé, à partir du 5 octobre 2021 (inclus) jusqu'au 5 juillet 2030 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de l'Action est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés. |
| Date d'Observation Finale | 23 septembre 2030 |
| Date d'Échéance | 7 octobre 2030 |
| Cours Initial | Cours de clôture de l'Action à la Date d'Observation Initiale. |
| Publication de la valorisation | La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs. |
| Double valorisation | Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis. |
| Marché secondaire | Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %. |
| Commission de distribution | La commission payable par Natixis pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00 % TTC du montant nominal total des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera calculée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. |
| Agent de Calcul | Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt. |
| Règlement/Livraison | Euroclear France |
| Place de cotation | Bourse de Luxembourg |
| Éligibilité | Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres. |

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec le distributeur qui commercialise directement ou via des sous-distributeurs, le titre de créance Millenium Action STMicroelectronics Sept 20. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer un conseil en investissement, un conseil, une sollicitation ou une offre en vue de l'achat ou de la vente ou de la souscription du titre de créance décrit. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Millenium Action STMicroelectronics Sept 20 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance complexe vert est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Millenium Action STMicroelectronics Sept 20 est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du [prospectus de base](#) relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 12 juin 2020 par l'AMF sous le n° 20-256 (le « Prospectus de Base ») et des [conditions définitives](#) en date du 28 juillet 2020 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com/fr/Prospectus_de_Base_Obligations_2020_AMF_20-256, equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR0013524824), de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).



Natixis

Société Anonyme au capital de 5 049 354 392 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France -
RCS Paris n°542 044 524

Date de rédaction de la brochure : 13 juillet 2020